

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN ASSURANCE

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE RENFORCÉE PAR LA 5E ET LA 6E DIRECTIVE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte l'actualité jurisprudentielle en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme (LCB/FT) et les points de vigilance des 5ème et 6ème directives. Cette formation « DDA compatible » répond à la nouvelle obligation de formation, dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA)

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- › Définitions : Le blanchiment de capitaux - Le financement du terrorisme – La fraude fiscale – L'évasion fiscale
- › Les méthodes utilisées

Illustrations du blanchiment par l'assurance pour les contrats vie et non vie

- › Enjeux : Les principales sanctions en assurance
- › Apprendre des sanctions prononcées

Quiz sur les définitions et généralités

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- › Au niveau européen : de la 1ère à la 6ème Directive
- › Au niveau national : impacts des 4/5/6ème Directives
- › Les professionnels assujettis
- › Les principaux acteurs : la Direction Générale du Trésor - Le Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI) – Les autorités de tutelle – TRACFIN – Le Parquet National Financier
- › Les sanctions applicables

Quiz sur le cadre institutionnel

LE DISPOSITIF LCB-FT

- › La classification des risques - Principes de la classification des risques - Facteurs de
- Exemple de matrice
- › Conséquences de la classification des risques
 - › Les obligations de vigilance - La vérification de l'identité et la connaissance client – Le Bénéficiaire effectif – La clause bénéficiaire

Focus et cas pratique sur la recherche des bénéficiaires effectifs

- › Vigilance simplifiée – Vigilance complémentaire – Vigilance renforcée
- › Les Personnes Politiquement Exposées (PPE), les pays tiers à haut risque, les personnes faisant l'objet de gel des avoirs
- › L'actualisation de la relation d'affaires : la vigilance constante
- › La surveillance des opérations et l'examen renforcé
- › La déclaration de soupçon à TRACFIN

Focus sur des exemples positifs et négatifs de DS en assurance vie et non vie

Quiz sur les obligations LCB-FT

ETUDES DE CAS

- › Assurance vie (entrée/sortie de fonds)
- › IARD (déclaration de sinistre/souscription)
- › Abus de faiblesse



OBJECTIFS

- Respecter le cadre juridique de la lutte anti-blanchiment.
- Appliquer les dernières obligations des organismes d'assurances et des intermédiaires.
- Mesurer les risques et les différents degrés de vigilance.
- Apprécier les sanctions en cas de non-respect de la législation.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique adaptée aux différents types d'organisations
- Une présentation des différents cas de blanchiment dispensée par un spécialiste de la prévention du blanchiment et de la fraude

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Chargés de la lutte anti-blanchiment, responsables juridiques, auditeurs, risk managers, compliance officers, agents, courtiers, intermédiaires en assurance, correspondants fraudes et/ou blanchiment

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 040 € HT - Réf : BAN-BLAS

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 14 mai 2024
le 24 septembre 2024
le 28 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....
.....
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....
.....
.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....
Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO